

23.05.2013 – 09:00 Uhr

Garantir les rentes - Assurer le financement

Bern (ots) -

Les piliers de la prévoyance vieillesse sont solides. Quant aux prestations actuelles, il est possible de les financer aussi dans le futur. Mais, pour surmonter le pic démographique, un modeste financement supplémentaire s'impose. Pour Travail.Suisse et la SEC Suisse, la meilleure voie vers un financement sûr passe par un automatisme sur le plan du financement. Par contre, en ce qui concerne le niveau des rentes, impossible de le revoir à la baisse étant donné que l'objectif du mandat constitutionnel est déjà à peine atteint aujourd'hui.

La prévoyance vieillesse, dans sa portée actuelle, va rester finançable également dans le futur. Certes, l'évolution démographique va nécessiter à moyen terme des recettes supplémentaires, mais la situation de la Suisse étant bonne, comparée à celle nos voisins, le manque de financement sera moindre. Donc, des coupes dans les prestations ne s'imposent pas, d'autant plus que, pour nombre de travailleurs et travailleuses, l'objectif du mandat constitutionnel - le "maintien du niveau de vie antérieur" - est à peine atteint avec les prestations actuelles.

Pour Travail.Suisse et la SEC Suisse, il est clair qu'un modeste financement supplémentaire affecte beaucoup moins la qualité de vie de la population qu'une diminution des rentes ou une élévation de l'âge de la retraite. Il est également clair que seul un paquet global prenant dûment en compte les intérêts des travailleurs et travailleuses va rallier une majorité. Si les milieux bourgeois continuent de précipiter les choses et d'imposer des solutions isolées en ce qui concerne le taux de conversion, l'âge de la retraite des femmes ou le frein à l'endettement, la révision est vouée à l'échec. Au vu de cela, Travail.Suisse et la SEC Suisse adressent les demandes suivantes au Conseil fédéral et au Parlement:

Garantir les rentes: si le taux de conversion est abaissé dans le cadre de la LPP, des mesures compensatoires sont nécessaires afin de maintenir le niveau des rentes. A long terme, une baisse de la déduction de coordination a des effets dans la LPP. A court terme, un supplément de rente s'impose pour toutes les personnes dont la future rente baisse à cause d'un taux de conversion plus bas. Ce supplément peut être accordé par le biais de l'AVS.

Assurer le financement de l'AVS: un automatisme de financement est nécessaire afin de pérenniser le versement des rentes au-delà du pic démographique. Si les avoirs de l'AVS se situent en dessous d'une valeur seuil préalablement fixée, des rentrées supplémentaires doivent automatiquement être perçues. La Confédération doit en outre aussi contribuer à pallier les futures dépenses supplémentaires de l'AVS.

Tenir compte des réalités sur le marché du travail: une élévation de l'âge de la retraite est très éloignée de la réalité. Les entreprises ne sont pas prêtes à employer un plus grand nombre de travailleurs et travailleuses d'un certain âge. Il faudrait plutôt mettre tout d'abord en place des modèles de temps de travail et des conditions de travail établis sur mesure pour ce groupe cible afin que l'activité lucrative soit de règle jusqu'à l'âge de la retraite actuellement en vigueur.

Gommer les contradictions: il faut mettre fin à l'enrichissement des banques et des compagnies d'assurance dans le cadre du 2ème pilier. On ne peut exiger des travailleurs et travailleuses assurés, pour la même prestation, une contribution accrue alors que d'autres se remplissent les poches en même temps grâce à la prévoyance vieillesse. Les primes de risque abusivement élevées doivent être limitées chez les assureurs vie et la quote-part minimum doit être augmentée lors de la répartition des excédents.

Tenir compte des mutations sociales: il s'agit de mieux assurer dans le cadre de la prévoyance professionnelle le travail à temps partiel. De nos jours, les parcours professionnels diffèrent énormément les uns des autres. Les gens ne peuvent pas tous travailler longtemps, il faut donc prévoir un âge de la retraite flexible avec une compensation sociale pour les revenus modestes.

Contact:

Martin Flügel, Président de Travail.Suisse, tél. 079/743.90.05
Daniel Jositsch, conseiller national et Président de la SEC Suisse,
tél. 079/503.06.17
Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale,
Travail.Suisse, tél. 078/625.72.73

Hans-Ulrich Schütz, Responsable de la politique sociale et
économique, SEC Suisse, tél. 079/617.23.02
www.travailsuisse.ch, www.secsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100738299> abgerufen werden.